



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0124

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet Interreg IIIB Métropole Nature - Régularisation**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine**

**Rapporteur : Monsieur Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

***Présents :*** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

***Absents excusés :*** MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

***Absents non excusés :*** MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

**Séance publique du 9 juin 2008****Délibération n° 2008-0124**

commission principale :

objet : **Projet Interreg IIIB Métropole Nature - Régularisation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En mars 2003, la Communauté urbaine avait accepté le principe de sa participation au projet Métropole nature développé dans le cadre du programme européen de coopération entre régions européennes Interreg IIIB Méditerranée occidentale (Medoc) et dont le chef de file était l'institut d'urbanisme de Grenoble. Le but de ce projet était d'asseoir une concertation entre les différents acteurs du développement urbain et les acteurs de la gestion et de l'utilisation des espaces naturels et agricoles périurbains. Ce projet réunissait les aires métropolitaines de Lyon, de Grenoble, de Barcelone, de Milan et de Gènes. Celles de Saint Etienne et de Lille étaient également associées au projet. La Communauté urbaine avait accueilli en octobre 2004 le colloque de clôture du projet, colloque au cours duquel fut signée la charte métropole nature pour la gouvernance des espaces naturels métropolitains.

L'organisation financière était basée sur :

- des dépenses communes réalisées par l'institut d'urbanisme de Grenoble grâce à des subventions accordées par les différents participants (la Communauté urbaine lui avait ainsi accordé 45 000 €) ;
- des dépenses directes prises en charge par chacun des partenaires pour un montant de 54 000 € ;
- des dépenses indirectes de chacun des partenaires sous la forme de temps d'agents participant au projet pour un montant de 60 000 € ;
- des dépenses de coordination et de gestion globale du projet par l'institut d'urbanisme de Grenoble, dont la charge était à répartir entre les différents participants.

Or, dans l'exécution financière du projet, ces dernières dépenses n'ont pas fait l'objet de versements par les partenaires, l'institut d'urbanisme de Grenoble ayant procédé par prélèvement sur les acomptes des subventions européennes à reverser aux partenaires.

A la clôture financière du programme, et après dépôt des différentes pièces justificatives de chacun des partenaires, la Commission européenne, par l'intermédiaire de l'autorité unique de gestion du programme Interreg, nous indique que le mécanisme de financement des dépenses de coordination et de gestion globale ne sont pas conformes aux exigences de certification des comptes dans le cadre des programmes européens. Il est indispensable que des mouvements de fonds soient effectués, les dépenses de coordination doivent être facturées et mandatées et être intégrées dans les remboursements des crédits européens.

De ce fait, pour que la Communauté urbaine obtienne le versement du solde du remboursement des crédits FEDER pour les dépenses engagées dans le projet européen Métropole nature, soit 50 000 €, il faut pouvoir procéder au règlement de sa quote-part des frais de coordination et de gestion, d'un montant de 11 400 € ;

Vu ledit dossier ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend** acte de la demande de justification des frais et des dépenses formulée par l'autorité unique de gestion du programme Interreg III B Medoc.

**2° - Autorise** le versement de 11 400 € à l'institut d'urbanisme de Grenoble au titre de la participation de la Communauté urbaine aux frais de coordination et de gestion globale du projet Métropole nature.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 380 - fonction 833 - opération 102.

**4° - La recette** correspondant au remboursement du FEDER sera portée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 747 700 - fonction 833 - opération 102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.**